



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Respect de la dignité des femmes pendant les JO 2024

Question écrite n° 22376

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le respect de la dignité des femmes et des valeurs de l'olympisme lors des jeux Olympiques de Paris en 2024. Depuis les jeux de Londres en 2012, toutes les fédérations affichent des compositions mixtes. Les derniers pays à avoir intégré des femmes à leur délégation aux JO sont le Qatar, le Brunei et l'Arabie saoudite en 2012. À cette date, les femmes atteignent 44 % des athlètes alors qu'elles étaient absentes des premiers jeux Olympiques modernes d'Athènes en 1896. La question du voile a donc émergé progressivement au cours de l'histoire des jeux. Pourtant, selon l'article 50-2 de la charte olympique « Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». Halet Çambel, étudiante en archéologie de 20 ans, a été envoyée par la Turquie aux jeux Olympiques de Berlin en 1936. Cette escrimeuse fait partie des deux premières femmes turques à participer aux JO mais elle devient surtout la première musulmane à concourir aux jeux Olympiques. Elle n'était pas voilée. Quelques années plus tard, en 1984 à Los Angeles, la marocaine Nawal el-Moutawakel remporte la médaille d'or du 400 mètres haies en courant cheveux, bras et jambes nus, comme les autres athlètes féminines. Elle devient alors la première femme marocaine, arabe, africaine et musulmane à remporter une médaille d'or olympique. En 1992, à Barcelone, l'algérienne Hassiba Boulmerka rapporte la première médaille d'or olympique de l'histoire de l'Algérie pour le 1 500 mètres. La jeune femme court, comme les autres femmes, non voilée. Ce sont les années de plomb en Algérie, elle subit les menaces des islamistes de son pays, où la guerre civile vient d'éclater. C'est en 1996, que le hijab fait son aspiration aux jeux Olympiques d'Atlanta avec l'iranienne Lyda Fariman, tireuse à la carabine, qui devient alors la première sportive à porter le voile pendant une compétition olympique. Aux jeux Olympiques de Londres de 2012, l'autorisation de participer délivrée aux Saoudiennes par leur pays était liée à l'obligation de porter le voile. Les organisations sportives et ces femmes sont alors soumises au chantage suivant : soit elles portent le voile, soit elles ne participent pas. On va même jusqu'à leur demander de porter le burkini pour les épreuves de natation. C'est totalement en contradiction avec les valeurs de l'olympisme. Le voile n'est pas un problème de religion. La laïcité est un principe émancipateur qui garantit l'égalité homme-femme. Au-delà de l'égalité, enfermer les femmes est un problème de dignité humaine. Il représente un uniforme d'invisibilisation des femmes. Le « code du sport et laïcité » soutenu par le Gouvernement précise à la page 13 que « Notre société est durablement multiculturelle. Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer « sur la place publique » sans contrainte ni suspicion, aux seules conditions de respecter les règles précisées pour l'espace public ». Aussi, le Gouvernement a fait de l'égalité hommes-femmes une grande cause du quinquennat 2017-2022. C'est pourquoi elle aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur le développement du voile aux jeux Olympiques et lui demande quelle sera sa position si des sportives françaises souhaitent se voiler, notamment aux jeux de Paris en 2024. Elle rappelle que la France doit être le drapeau de la liberté, le pays de la lutte contre les inégalités, le pays du féminisme et non le pays de la négation de la personne, de l'interdit de liberté, d'égalité et de fraternité.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22376

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 août 2019](#), page 7274

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)